SERVICES ET PRESTATIONS

A l'attention des maires, élus locaux et présidents d'EPCI du TARN

2023

L'EDITO DU PRESIDENT

L'association des maires et des élus locaux du Tarn (ADM 81) travaille quotidiennement à l'écoute de vos besoins, quelle que soit la taille de la collectivité, avec comme raison d'être la proximité.

Pour vous apporter toujours plus de solutions de terrain et innovantes, notre association évolue en constituant au 1er janvier 2023 une filiale commerciale dénommée ACTIV adm 81 (Appui Coopération Territoires InnoVation).

Tout en garantissant un socle de services gratuits pour répondre à vos préoccupations, grâce aux adhésions et au Département qui est notre partenaire historique, notre objectif est d'offrir des prestations à des tarifs adaptés pour des demandes spécifiques et accompagner encore mieux nos communes et intercommunalités tarnaises dans un contexte particulièrement complexe pour les collectivités.

Notre but est de placer l'élu local, nos communes et nos collectivités au cœur des priorités de notre association portée par les valeurs de l'intérêt général et sensibles aux actions solidaires, collectives et mutualisantes.

C'est pourquoi nous mettons en place une nouvelle dynamique en matière d'offres, dont vous découvrirez un catalogue avec de nouveaux services dédiés à l'assistance progiciels, à la concertation ou à la commercialisation du salon 2023.

Ce catalogue se décline en 6 orientations : • Juridique • Finances et Fiscalité • Numérique • Formation • Évènementiel • Concertation

L'association est à vos côtés. Bonne lecture !

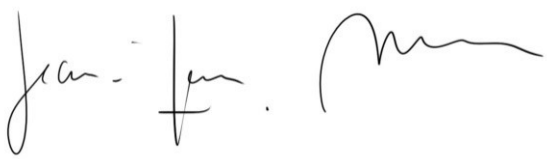

SERVICES ET PRESTATIONS

* tarifs spécifiques

Association des maires et élus locaux du TARN – ADM 81
ACTIV adm 81 (Appui Coopération Territoires InnoVation)

- Conseil Juridique
- Accompagnement spécifique marchés publics *

JURIDIQUE

- Formation DIF élus
- Séances d'information
- Formations spécifiques*

FORMATION

- Conseil réglementaire et fiscal
- Etudes financières : analyse rétro et prospective*

FINANCES
FISCALITE

MAIRES, ELUS LOCAUX, PRESIDENTS D'EPCI

L'association des maires et élus locaux du TARN répond à vos besoins

- Accompagnement et appui des maires à la concertation*

CONCERTATION

- RGPD*
- Délivrance certifs électroniques*
- Démat marchés publics*
- Délivrance fichiers MAJIC*
- Assistance Progiciels*

NUMERIQUE

- Coordination de la délégation congrès des maires AMF Paris
- Commercialisation du salon des maires et des élus locaux du TARN*
- Montage de séminaires*

EVENEMENTIEL

- Conseil Juridique
- Accompagnement spécifique marchés publics *

JURIDIQUE

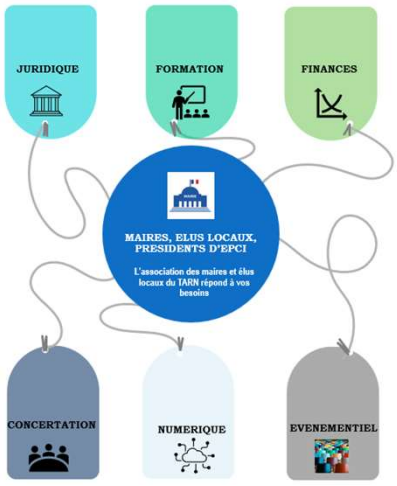

Socle Services gratuits	Conseils juridiques - Le service juridique a vocation à répondre aux sollicitations des collectivités concernant les difficultés juridiques qu'elles rencontrent dans leur gestion quotidienne ainsi que dans le montage de dossiers/projets complexes. - Les interventions portent sur des thèmes très variés comme : évolutions réglementaires ou législatives, fonctionnement du conseil municipal, statut de l'élu, intercommunalité, élections, cimetières, état civil, biens communaux, voirie communale et chemins ruraux, environnement, urbanisme, enseignement, culture, pouvoirs de police, responsabilités, etc… - Pour cela, le service apporte des solutions personnalisées à la demande de la collectivité, en expliquant les procédures, en fournissant les modèles le cas échéant et en mesurant le risque juridique prit lors de la décision. - Le service juridique contribue également à de nombreux dossiers départementaux avec nos partenaires institutionnels (Etat, Conseil départemental, CDOS, SDIS, DDT, Procureurs, CDAD), comme la Charte d'urbanisme, la CDCI, la DECI, l'habitat indigne, et se pose en relai des collectivités auprès de ces derniers si nécessaire. - Le service se réserve la possibilité d'aiguiller l'élu vers des structures ressources complémentaires	Gratuit

* Tarifs spécifiques

- Conseil Juridique
- Accompagnement spécifique marchés publics *

JURIDIQUE

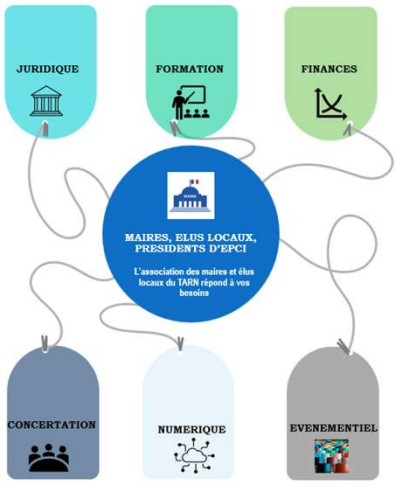

Prestations Payantes	Accompagnement spécifique marchés publics - Accompagnement dans la réflexion sur le projet et l'analyse des besoins et conseils juridiques sur le montage du marché public - Rédaction du dossier de consultation des entreprises (pièces administratives uniquement) - Conseil juridique en matière de marchés publics (phase sélection et exécution du marché) - Fourniture des documents nécessaires à la réalisation d'un rapport d'analyse des candidatures et des offres - Assistance à la finalisation de la procédure : information des candidats évincés et mesures de notification (courriers), et achèvement de la procédure	300 € / Jour (tarifs sur demande en fonction du montant et de la complexité du marché de la collectivité)

* Tarifs spécifiques

- Formation DIF élus
- Séances d'information
- Formations spécifiques*

FORMATION

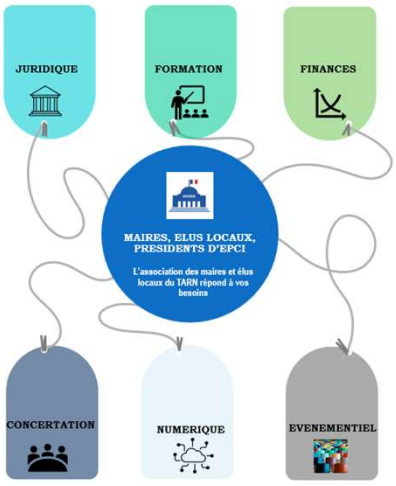

Socle Services gratuits	**DIFE (droit individuel formation des élus)** - Depuis la loi du 3 février 1992, la formation des élus est un droit - Organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur, l'association élabore chaque année un programme complet de formations qualitatives en petit comité adaptées aux besoins des élus et reparties sur l'ensemble du territoire départemental. - Ce programme permet d'aborder un grand nombre de thèmes (organisation générale, finances, intercommunalité, urbanisme, marchés publics, numérique, gestion des conflits, prise de parole en public … etc). **Séances d'information** - Certaines rencontres supplémentaires sont organisées en relation avec l'actualité législative avec des partenaires locaux (Département, CDG, CAUE, DDT, DDETPP, …) - Différentes « formules » sont proposées au niveau des horaires et des formats (soirée, demi-journée, sessions-visites, journées thématiques) en fonction de la complexité du thème ou quand la partie théorique est suivie d'un cas pratique **Coordination des 2 temps forts annuels** Ce service coordonne le programme des conférences des : - Ruralités tarnaises - Congrès et Salon des maires et élus du Tarn	Gratuit

* Tarifs spécifiques

- Formation DIF élus
- Séances d'information
- Formations spécifiques*

FORMATION

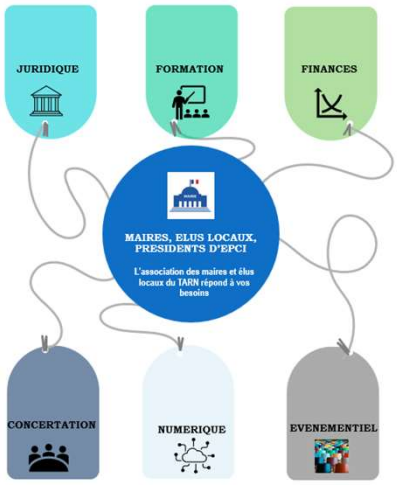

Prestations payantes	Montage de formations spécifiques - réunions de cadrage pédagogique et technique - conception du parcours pédagogique et des documents obligatoires - création de la plateforme de préinscription/inscription - réalisation enquête préalable de formation - organisation logistique de la session - gestion pédagogique formateur (recrutement, réunions de cadrage pédagogiques et techniques, rédaction contrat sous-traitance, gestion logistique..) - reporting pédagogique et financier préfectoral - Préparation et animation de la session par l'intervenante et élu-s pair-s	300 € / Jour (tarifs sur demande en fonction des objectifs du projet de formation du maire ou du président d'EPCI)

* Tarifs spécifiques

- Conseil réglementaire et fiscal
- Etudes financières : analyse rétro et prospective*

FINANCES

FISCALITE

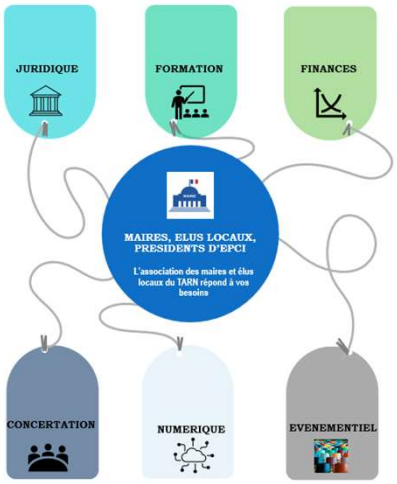

Socle Services gratuits	**Conseils et expertises financiers** - Conseil budgétaire et financier : préparation budgétaire, calcul et fiscalisation des indemnités de fonction, transfert de compétences /AC, conseil sur les concours financiers de l'Etat (DGF,…) sur le FPIC et les redevances, … - Conseil en fiscalité directe et indirecte locale : imposition, exonération, TVA, Liste 41, calcul et actualisation des VLC,… **Conseil réglementaire** - Veille, analyse et information pédagogique auprès des élus sur les lois de Finances (LFR, LFI) - Accompagnement réglementaire sur l'application de nouvelles réformes spécifiques (suppression TH, révision des valeurs locatives, FCTVA, taxe d'aménagement, M57 …) **Appui aux aides à l'investissement** - Accompagnement sur les dotations d'investissement de l'Etat (DETR, DSIL, Appel à projets, plan de relance, …) - Conseil et orientation sur les subventions d'investissement (Région, département, …) - Préparation de la commission consultative DETR	Gratuit

* Tarifs spécifiques

- Conseil réglementaire et fiscal
- Etudes financières : analyse rétro et prospective*

FINANCES

FISCALITE

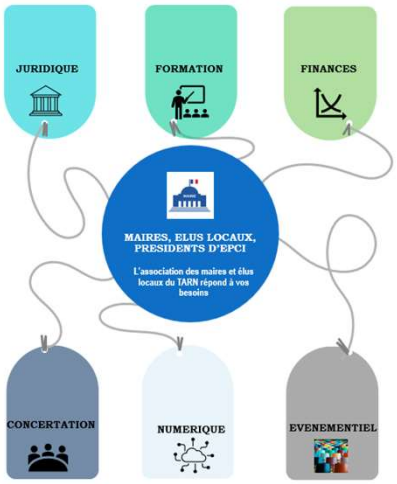

Prestations Payantes	Etudes financières - analyse rétrospective : 3 derniers exercices avec rédaction d'un rapport - analyse prospective : réflexion sur les différentes hypothèses, réalisation de plusieurs scénarios et PPI avec simulations, analyse des impacts sur indicateurs financiers Études fiscales - rédaction d'un rapport, analyse de la Fiscalité, fiabilisation des valeurs locatives cadastrales - analyse des données fiscales Mise à disposition Fiscalis, Webprev	300 € / Jour ** (en fonction de la demande du maire ou du président d'EPCI) Tarifs spécifiques sur demande **** voir grille tarifaire**

* Tarifs spécifiques

- RGPD*
- Délivrance certifs électroniques*
- Démat marchés publics*
- Délivrance fichiers MAJIC*
- Assistance Progiciels*

NUMERIQUE

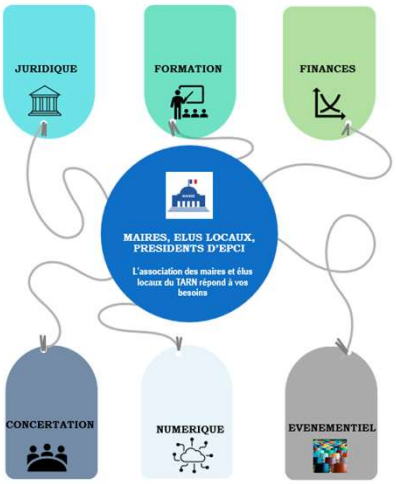

Socle Services gratuits	Information des élus - Edition numérique bimensuelle de « l'Elu Tarnais » - Administration du site internet de l'association et mise à disposition de services étendus (accès sécurisé, supports formation, …) Aide à la dématérialisation - Mise à disposition de la plateforme de télétransmission des Actes au Contrôle de Légalité (ACTES) - Mise à disposition des fichiers MAJIC aux collectivités adhérentes - Assistance à la dématérialisation des marchés publics	Gratuit

* Tarifs spécifiques

- RGPD*
- Délivrance certifs électroniques*
- Démat marchés publics*
- Délivrance fichiers MAJIC*
- Assistance Progiciels*

NUMERIQUE

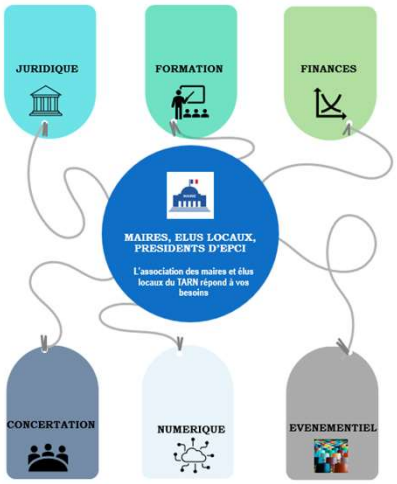

Prestations payantes	Sécurité des données - Délégué à la protection des données pour la collectivité (RGPD) - Délivrance de certificats électroniques	Tarifs spécifiques ** Tarifs spécifiques sur demande
	Dématérialisation - Mise à disposition du profil acheteur - Mise à disposition des fichiers MAJIC	Tarifs spécifiques sur demande
	Assistance numérique - Assistance progiciels Berger Levrault - Sauvegarde de données	Tarifs HT spécifiques sur demande (ACTIV adm 81)
	Mutualisation - RDV online Citopia (titres sécurisés)	Tarif préférentiel mutualisé sur demande
		**** voir grille tarifaire**

* Tarifs spécifiques

- Coordination de la délégation congrès des maires AMF Paris
- Commercialisation du salon des maires et des élus locaux du TARN*
- Montage de séminaires*

EVENEMENTIEL

Socle Services gratuits	- Coordination délégation tarnaise au congrès des maires AMF Paris	Gratuit
Prestations payantes	- Commercialisation du salon des maires et des élus locaux du TARN - Montage de séminaire	Tarifs HT spécifiques ** (ACTIV adm 81) **** voir grille tarifaire**

* Tarifs spécifiques

- Accompagnement et appui à la concertation*

CONCERTATION

Prestations payantes	- Accompagnement et appui des maires à la concertation	Tarifs spécifiques sur demande

* Tarifs spécifiques

Grilles Tarifaires

Etudes financières et fiscales

•Etude de base (comprend la réalisation de l'analyse rétrospective et de l'étude prospective)

TRANCHES PAR COLLECTIVITE	**1ere ANALYSE**	**MISE A JOUR** **Tarif forfaitaire**
Communes inférieures 499 habitants	De 1000€ à 1500€	600€
Communes de 500 à 3499 habitants	De 1500€ à 2500€	800€
Communes de 3500 à 4999 habitants	De 2500€ à 3000€	1000€
Collectivités de 5000 à 9999 habitants	De 3000 € à 5000€	1500€
Collectivités supérieures 10 000 habitants	De 5000€ à 6000€	

•Missions complémentaires : à définir (analyse de la fiscalité, …) (+ 300€/j)

Contrat de service RGPD
Protection des données

Qualification des collectivités : **→ « Population » pour les communes *** **→ « Nombre d'agents » pour les EPCI, syndicats, etc. ******	**Forfait Annuel (euros)**
Communes de 0 à 100 habitants Etablissements publics moins de 2 agents	330
Communes de 101 à 200 habitants Etablissements publics de 2 à 3 agents	345
Communes de 201 à 300 habitants Etablissements publics de 4 à 5 agents	360
Communes de 301 à 500 habitants Etablissements publics de 6 à 7 agents	390
Communes de 501 à 1000 habitants Etablissements publics de 8 à 9 agents	465
Communes de 1001 à 1500 habitants Etablissements publics de 10 à 14 agents	540
Communes de 1501 à 2000 habitants Etablissements publics de 15 à 19 agents	615
Communes de 2001 à 2500 habitants Etablissements publics de 20 à 24 agents	690
Communes de 2501 à 3000 habitants Etablissements publics de 25 à 29 agents	765
Communes de 3001 à 3500 habitants Etablissements publics de 30 à 34 agents	840
Communes et Communauté de communes de 3501 à 5000 habitants Etablissements publics de 35 à 49 agents	1065
Communes et Communauté de communes de 5001 à 10 000 habitants Etablissements publics de 50 à 60 agents	1600
Communes et Communauté de communes de plus de 10 000 habitants Etablissements publics de plus de 60 agents	2200
Communes et Communauté de communes **et Communauté d'agglomération** de plus de 20 000 habitants Etablissements publics de plus de 100 agents	2700

Janvier 2022 - tarifs révisables chaque 1er janvier

Evènementiel
Salon des maires 2023

Albi

Cité épiscopale au patrimoine mondial de l'UNESCO

albiexpo

ACTIV adm 81
Appui Coopération Territoires InnoVation

ADM 81
ASSOCIATION DES MAIRES ET DES ÉLUS LOCAUX DU TARN

Participez au

1er Salon des maires et des élus locaux du TARN

6 et 7 octobre 2023

Parc des expos ALBI

Programme indicatif

Les maires du Tarn agissent pour les transitions

Vendredi 6 octobre 2023
- matin : assemblée générale ADM 81
- 12h30 : inauguration officielle du salon
- après-midi : ateliers, conf privées

THEMES : ENERGIE, EAU, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Samedi 7 octobre 2023
- matin : ateliers, conf privées

THEMES: ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE CITOYENNETE
- après-midi : ateliers, conf privées

THEMES : MOBILITE, NUMERIQUE, SANTE

ACTIV adm 81

Votre stand

Rencontrez élus et décideurs

+ 60 Stands food trucks

Tarif STANDS
- Small (9m2) : 1250 € HT
- Medium (12 m2) : 1600 € HT
- Large (18 m2) : 2400 € HT

Tarif CONF PRIVEES
- 45 minutes : 600 € HT

Tarif PUB LIVRET ACCUEIL
- 1 encart : 600 € HT

contact@maires81.asso.fr
07 85 65 77 79

Catalogue de formations 2023

ADM
ASSOCIATION DES MAIRES ET DES ÉLUS LOCAUX DU TARN | 81

Sous réserve d'évolution

Edito

Chères et chers collègues,

Cette première édition du catalogue de formations a pour but de vous présenter les sessions qui peuvent être réalisées dans votre commune ou intercommunalité sur simple demande au pôle formation de l'ADM81.

Nous comptons sur vos suggestions pour l'améliorer continuellement. En effet, l'Association des Maires et des élus locaux du Tarn est la vôtre : créée par des élus locaux, administrée par les élus, pour les élus. Vos idées et votre force de proposition sont donc précieuses pour que l'Association soit toujours au plus près de nos attentes d'élus.

Chères et chers collègues, à mi-mandat, pour le pôle formation comme pour l'ensemble des services de l'ADM81, le souhait de vous accompagner au mieux demeure.

Dans l'espoir que celui-ci se concrètise par la réalisation d'une formation sur votre commune prochainement, je vous souhaite à toutes et à tous, une très belle année 2023.

Jean-Marc Balaran, le Président de l'ADM81.

Accueillez une formation sur votre commune !

Un thème de formation vous inspire ? Facilitez votre accès à la formation en accueillant une session dans votre commune !

Un thème de formation du catalogue intéresse les membres de votre conseil municipal ? Rapprochez-vous du pôle formation pour réaliser directement cette formation dans votre commune. Pour info, vous pouvez également proposer le thème aux communes voisines afin de leur en faire bénéficier et gagner sur le budget alloué. Ainsi en 2021, à l'initiative de la commune d'Aussillon, 6 communes du bassin mazamétain se sont regroupées pour la réalisation d'une formation sur la gestion de projet.

Administration et gestion locale

- Le bilan de mi-mandat
- Gérer un projet efficacement
- Animer une équipe municipale
- Gérer son cimetière communal
- Améliorer le règlement de son cimetière
- Les relations avec les associations
- La laïcité dans ma collectivité
- Animer un conseil de jeunes

Le bilan de mi-mandat

Cette session vise à permettre aux élus de réaliser un bilan de mi-mandat.

A l'issue de cette session, vous serez capable de réaliser une évaluation rétrospective des actions menées par votre équipe, identifier et hiérarchiser les objectifs prioritaires sur votre commune pour le reste de votre mandat.

Gérer un projet efficacement

Cette session animée par l'équipe de l'ADM81 vous invite à découvrir comment appréhender la gestion de projet au mieux sur les plans juridiques et financiers.Vous pourrez ainsi identifier les étapes principales d’un projet et les principaux points de vigilance juridiques et financiers à prendre en compte pour votre commune, ordonner les principales actions juridiques et financières indispensables. Une introduction au logiciel gratuit de gestion de projet GANTT Project vous sera également proposée.

Animer une équipe municipale

Cette formation vous invite à découvrir les leviers pour animer votre équipe municipale. A l'issue de cette session, vous serez capable d'identifier les éléments fondamentaux de la dynamique de groupe et d'appliquer des techniques d'animation de groupe particulièrement efficaces pour animer une équipe.

Gérer son cimetière communal

Les mairies ont de nombreuses responsabilités en matière de gestion des cimetière. Cette session est destinée à vous faire découvrir les principaux éléments essentiels à cette fin. A l'issue de celle-ci, vous serez capable d'utiliser le cadre règlementaire relatif à l'organisation et à la gestion des cimetières communaux, identifier les possibilités d'inhumations de corps et de cendres en fonction du statut juridique de la sépulture et donc de l'acte de concession, traiter les demandes d'autorisation liées aux opérations funéraires soumises à la police du Maire dans le cimetière.

Améliorer le règlement de son cimetière

Cette session est destinée à vous fournir l'ensemble des éléments clés pour améliorer le règlement d'un cimetière.

A la suite de cette formation, vous pourrez élaborer et rédiger de manière sécurisée un règlement adapté au cimetière de votre commune. Vous disposerez des éléments essentiels pour que celui-ci respecte le cadre règlementaire afin de prévenir les aspects contentieux de la législation funéraire.

Les relations avec les associations de sa commune

Cette session est destinée aux élus qui souhaitent mieux connaître le cadre législatif régissant les relations entre la commune et les associations. Ainsi, à l'issue de cette formation, vous serez capable d'identifier les bonnes pratiques de demande et d'octroi de subventions et concevoir des relations sécurisées avec les associations afin d'éviter les risques de contentieux. Ainsi, nous aborderons notamment le formalisme administratif à respecter, les types de subventions, le vote et les attributions de celles-ci,le contrôle associé et le risque pénal encouru en cas de non-respect des dispositions réglementaires (subventions interdites, conflits d'intérêts, association transparente).

La laïcité dans ma collectivité

Qu'est-ce que la laïcité ? Comment la faire vivre dans le quotidien dans sa collectivité ?
Cette session a deux objectifs. D'une part,vous permettre de définir le principe de laïcité à partir d'éléments clés (principe constitutionnel, loi de 1905, neutralité, impartialité, "loi séparatismes" du 24 août 2021...). D'autre part, vous permettre d'appliquer ce principe concrètement au sein de votre collectivité en répondant notamment à toutes vos questions sur le sujet (le maire comme "Personne Dépositaire de l'Autorité Publique", les conséquences concrètes des lois en vigueur avec le personnel municipal, les administrés et le conseil municipal, etc.).

Animer un conseil de jeunes

Vous disposez d'un conseil municipal de jeunes ou souhaitez en créer un? Cette formation est destinée à vous fournir l'ensemble des outils nécessaires (cadre législatif pour la création, outils de communication, d'animation et d'évaluation...) pour réaliser cette action.A l'issue de cette formation, vous serez ainsi capable de définir les objectifs de votre Conseil de jeunes, écrire un projet et créer un comité de copilotage correspondant, définir les modalités d’organisation et appliquer des outils efficaces d'animation, de communication et de suivi de projet.

Finances locales et budget

- Les fondamentaux du budget
- Le budget communal (perfectionnement)
- Les marchés publics
- Mobiliser les subventions européennes
- Développer le mécénat pour les projets de sa commune

Les fondamentaux du budget

Le budget est indiscutablement un élément clé de l'action publique. Cette session s'adresse à tous les élus qui souhaitent comprendre les grands principes budgétaires et comptables qui régissent le budget et à ceux désireux de mieux appréhender le calendrier et la composition du budget (recettes, dépenses, etc.).

Le budget communal - perfectionnement

Ce module de perfectionnement s'adresse aux élus ayant déjà une première connaissance des principes fondamentaux d'un budget. L'objectif est de vous permettre de maîtriser le processus d'élaboration (informations à recueillir, basculement d'un exercice à l'autre, affectation des résultats, différences amortissements/emprunts...); de vote (rapport et DOB, état 1259, votes des taux, types de vote (chapitre/article/nature /fonction...); et, de suivi du budget de votre collectivité (rôle de l' ordonnateur, du comptable, fonds de compensation de TVA..).

Les marchés publics

Les achats effectués par la collectivité doivent, dès le 1er euro, respecter les règles et grands principes de la commande publique notamment avec l'évolution importante de la réglementation depuis la création en 2019 d’un Code de la commande publique. A l'issue de cette session vous serez capable d'identifier les principes de cette réglementation particulièrement complexe afin de limiter le risque contentieux.

Mobiliser les subventions européennes

L'année 2022 marque la nouvelle programmation des fonds européens. Politique régionale, développement rural, citoyenneté, jeunesse, environnement, culture, relations transfrontalières...votre collectivité peut prétendre à des fonds dans de nombreux domaines.

Cette formation vous permettra d'identifier les différents fonds et programmes mobilisables pour des projets communaux ou intercommunaux, identifier les interlocuteurs locaux pour mobiliser ces fonds, et identifier les principales règles juridiques, financières et administratives liées à la conception et au dépôt d'un dossier de demande de financement européen.

Développer le mécénat pour les projets de sa commune

Le mécénat peut être une source de financement pour les projets de votre commune.

L'objectif de cette session est d'identifier les principales étapes d'un projet de mécénat, les mécènes possibles, les contreparties attendues, les types de mécénat souhaités (mécénat financier, en nature ou en compétence, mécénat classique ou participatif) et les cibles (entreprises, grands donateurs ou grand public). Cette formation vous permettra également de concevoir un accord de mécénat en respectant les engagements de chacune des parties et les dispositions législatives en vigueur.

Statut, responsabilité, pouvoirs de police

- La responsabilité civile et pénale
- Les pouvoirs de police du maire
- Les règles du protocole

La responsabilité civile et pénale

Tout élu peut être confronté à des situations dans laquelle sa responsabilité peut être engagée. Cette session vous permettra de repérer ces situations et de mieux appréhender les mécanismes liés à votre responsabilité civile, comptable, financière et pénale. A l'issue de la formation, vous serez capable de définir la notion de responsabilité et d'identifier les différents types de responsabilités qui vous incombent (civile (faute personnelle, gestion de fait, en tant qu'Agent de l'Etat...), pénale (délits non intentionnels, dispositions spécifiques...).

Les pouvoirs de police du maire

Le maire est l'autorité compétente pour prendre et faire respecter les mesures nécessaires au maintien de l'ordre, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publics sur le territoire de la commune. Il est chargé, sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, de la police municipale, de la police rurale ainsi que de l'exécution des actes de l'Etat qui y sont relatifs.

Cette session a pour objectif de permettre aux participants d'appréhender ces questions pour prévenir et sanctionner les troubles sur leur territoire communal.

A l'issue de cette formation, les élus seront capables d’identifier le champ des pouvoirs de police générale, de mettre en œuvre les pouvoirs de police et de rédiger un arrêté municipal.

Les règles du protocole

Placement des personnalités lors d’une cérémonie publique, ordre des prises de parole lors d'un événement, ordre des dépôts de gerbe…le protocole est strictement encadré.

Cette session est destinée aux élus désireux de maîtriser les règles du protocole.

A la suite de cette formation, vous serez capable d'appliquer les règles des rangs et de préséances, de pavoisement, de placement des autorités durant une cérémonie, de port des signes distinctifs de votre fonction et celles des hommages publics.

Sécurité et environnement

- Prévenir et gérer les conflits
- Piloter une cellule de crise
- Améliorer son plan communal de sauvegarde
- Prévenir la radicaliation
- Les troubles de voisinage

Prévenir et gérer les conflits

Nous vous proposons ici un premier module de découverte des mécanismes de la communication non-violente. Celle-ci a pour objectif d'instaurer des relations de qualité avec les partenaires, les administrés ou encore les autres membres du conseil.
Ce module est diplômant et vous permet d'acquérir un premier niveau reconnue par l'Association Française de Communication Non-Violente.

A l'issue de cette formation, vous serez capable d'identifier les mécanismes principaux de la gestion des conflits à partir du processus CNV, identifier les principaux obstacles à la communication à l'origine des conflits, formuler une demande d'action claire, différencier observation et évaluation, recadrer face à une réaction agressive et concevoir un remerciement constructif.

Piloter une cellule de crise

La gestion de l'épidémie de Covid en 2020 a prouvé que tout élu local peut être confronté au cours de son mandat à un événement susceptible de générer une crise sur son territoire.

Vous avez été nombreuses et nombreux à évoquer le souhait de suivre une formation vous permettant d’appréhender ce type de situations notamment avec la mise en place d'une cellule de crise.

Cette session a pour objectif de vous transmettre les éléments qui vous permettront d'identifier ce qu’est une cellule de crise (le poste de commandement communal (PCC)), d'identifier les interlocuteurs associés et les bonnes pratiques en termes de coordination et de d'appliquer les les grands principes de la communication de crise.

Améliorer son plan communal de sauvegarde

Le PCS/PICS est un document d'organisation de gestion des évènements. Au niveau communal, ce plan organise la préparation et la réponse à la population lors des situations de crises. Au niveau intercommunal, il assure la coordination de la gestion des évènements pour les communes impactées, en apportant un soutien aux communes en matière de gestion des crises.

Vous disposez d'un PCS/PICS et souhaitez l'améliorer ? Cette session s'adresse à vous. A l'issue de celle-ci vous serez capable d'identifier les principales obligations en termes de PCS et d'appliquer une méthodologie, des principes et des bonnes pratiques permettant d’améliorer le plan existant sur votre territoire.

Prévention de la radicalisation: le rôle de l'élu local

Dans un discours du 22 mai 2018, le Président de la République rappelait l'importance des collectivités locales dans la politique de prévention de la radicalisation. Pour autant p

Quel est le rôle de l'élu local dans la prévention de la radicalisation ? Comment agir auprès de la population afin de prévenir celle-ci ?

Cette session est destinée à vous apporter les éléments pour comprendre le processus d'emprise psychologique d'emprise et d'endoctrinement, à vous permettre d'identifier les signes de radicalisation, les interlocuteurs dédiés, les dispositifs existants et le cadre juridique de lutte contre la radicalisation.

Les troubles de voisinage

Nuisances sonores, nuisances olfactives, gêne esthétique, les troubles de voisinage demeurent monnaie courante dans les communes.
Malgré son pouvoir très limité en la matière, les administrés se rapprochent le plus souvent des élus les plus proches dans l'espoir de résoudre leurs conflits.

Cette session a pour objectif de clarifier votre rôle en tant qu'élu sur ces questions. Ainsi la formation vous permettra d'identifier la réglementation et la jurisprudence en vigueur, identifier les troubles "anormaux" de voisinage, les principales prodédures de conciliation possibles et les "rééls" interlocuteurs à disposition des administrés pour les porter.

Urbanisme et habitat

- Les documents de planification intercommunale
- Voies communales et chemins ruraux

Les documents de planification intercommunale

Cette session a pour objectif de revenir sur les deux documents "piliers" de la planification intercommunale: le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et le Plan Local d’ Urbanisme Intercommunal (PLUi). A l'issue de cette session, vous serez capable d'identifier le contexte législatif encadrant ces documents, le rapport entre ces deux documents, leurs procédures d'élaboration et leurs contenus respectifs.

Les voies communales et les chemins ruraux

Cette session a été créée afin de vous faciliter la gestion des voies communales et des chemins ruraux. Ces deux types de voiries, à première vue semblables, appartiennent à deux classifications bien différentes : le domaine public pour les voies communales et le domaine privé pour les chemins ruraux. À l'issue de cette formation, vous pourrez distinguer le domaine public et le domaine privé, différencier un chemin rural et une voie communale et appliquer les régimes juridiques correspondants à chacun.

Communication

- Rédiger un discours
- Prendre la parole en public
- Prendre la parole en débat contradictoire
- Communiquer dans une petite commune
- Communiquer avec les médias locaux
- L'annonce d'un décès aux familles
- Gérer les réseaux sociaux
- Gérer son stress
- Gagner en répartie
- Animer une réunion efficacement

Rédiger un discours

Voeux, hommages, cérémonies d'ouverture...les occasions de réaliser un discours manquent rarement dans la vie d'un élu local.

Cette session a été réalisée afin de vous permettre d'acquérir les savoirs clés pour rédiger un discours efficacement.

A l'issue de cette formation, vous pourrez appliquer les techniques fondamentales de planification, rédaction et mise en scène de votre message. Vous y découvrirez ainsi par exemple comment définir votre objectif-clé, structurer votre discours sur des temps forts ou encore suivre un fil rouge efficace, de l’accroche à la conclusion

Prendre la parole en public

Si certains prennent aisément et spontanément la parole en public, une partie des élus reste parfois peu encline à cet exercice. Cette formation s'adresse aux élus désireux de surmonter les difficultés qui peuvent surgir lors d'une intervention en public.
A l'issue de cette formation, vous serez capable d'appliquer les techniques de valorisation d'image (posture, gestuelle, captation de l'auditoire..), de construire une intervention qualitative et d'utiliser les techniques permettant de gérer les situations de prise de parole difficiles (désaccord avec le public,etc.).

Prendre la parole en débat contradictoire

Conseils municipaux, réunions publiques, etc. Les élus ont de multiples occasions de prendre la parole en public lors d'évènements où plusieurs opinions s'affrontent.

Cette session s'adresse à celles et ceux qui souhaitent se perfectionner à l'exercice.

L'objectif de cette session est d'identifier les éléments clefs pour préparer efficacement un débat contradictoire, d'être capable d'utiliser les "bonnes postures" lors de ces débats et d'appliquer des outils efficaces pour faire face aux situations déstabilisantes ou difficiles lors de ce type d'échanges.

Communiquer dans une petite commune

Vous êtes élu dans une petite commune sans moyen technique spécifiquement alloué à la communication? Il est probable que vous soyez au premier plan pour relever ce défi. Cette formation vous est dédiée. Celle- ci a pour objectif de vous présenter les différents leviers à votre disposition pour mettre en place une communication efficace, en tenant compte des contraintes propres aux petites communes. A l'issue de la session vous serez capable d' identifier les différents canaux de communication hors ligne et en ligne et leurs avantages/ contraintes; et, appliquer les bonnes pratiques de communication propres aux petites communes.

Communiquer avec les médias locaux

Vous souhaitez préparer une rencontre avec des journalistes dans le cadre de votre mandat ?

Cette session s'adresse à vous.

En effet, à l'issue de celle-ci vous serez capable d'appliquer les techniques permettant de préparer une interview, d'être compris et cité par les journalistes, faire passer efficacement votre message ou encore gérer les situations difficiles.

L’annonce d’un décès aux familles

Forte de ses expériences sur le thème au sein des cellules de crise d’AZF en 2001 et de son travail au centre de formation des médecins du CHU de Toulouse, Brigitte Quintilla, psychologue clinicienne des hôpitaux de Toulouse anime cette session.

Vous y découvrirez les différents mécanismes humains de défense face au deuil et les techniques de communication pouvant être mobilisées dans ces situations.

Gérer les réseaux sociaux

Vous avez fait le choix de vous positionner sur les réseaux sociaux ? Nous vous proposons une formation visant à élaborer votre stratégie de communication sur ceux-ci.

À l'issue de cette session, vous serez capable d'identifier les réseaux sociaux à privilégier selon vos objectifs, définir votre ligne éditoriale, adapter les contenus selon le réseau choisi et appliquer le plan de communication que vous aurez l' occasion de créer le jour de la formation.

Gérer son stress

Cette formation a pour objectif de vous accompagner dans la compréhension des mécanismes de stress pour mieux le canaliser.

A l'issue de la session, les participants seront capables de définir le stress, de distinguer les différentes étapes de ce mécanisme et d'utiliser des techniques permettant de mieux gérer ce type de situations.

Gagner en répartie

Les élus sont particulièrement exposés à des situations où ils doivent s'exprimer sans préparation. Peu d'entre nous sont formés aux techniques permettant de réagir de manière sereine face à ces imprévus.

Cette formation a pour objectif de gagner en aisance pour être prêt à réagir de manière plus efficace lorsque ces situations se présentent.

A l'issue de cette session, vous pourrez construire un argumentaire improvisé, de répondre avec assurance dans situations orales destabilisantes et appliquer les techniques d'improvisation utilisées par les communicants.

Animer une réunion efficacement

Les études estiment que 25% des réunions aboutissent à une prise de décision (Opinion Way, 2017).

Vous souhaitez éviter ces écueils et rendre vos réunions d'équipe plus efficaces pour éviter les pertes ?

Cette session a pour objectif de vous donner les clés pour préparer une réunion efficace.

A l'issue de cette formation, vous pourrez définir des objectifs clairs pour vos réunions, appliquer des techniques d'animation innovantes et gérer les situations complexes (traitement des objections, manque d'implication des participants...)

ASSOCIATION DES MAIRES ET DES ÉLUS LOCAUX DU TARN | 81

Contacts

Une équipe à votre service

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

DIRECTION

Directeur général
Grégory COURBATIEU — Tél : 05 63 60 16 36 | Courriel : gregory.courbatieu@maires81.asso.fr

Directeur de cabinet/Section Amicale des anciens maires
Frédéric MARTINEZ — Tél : 05 63 60 16 40 | Courriel : frederic.martinez@maires81.asso.fr

AFFAIRES JURIDIQUES

Aurélie RAGARU — Tél : 05 63 60 16 38 | Courriel : aurelie.ragaru@maires81.asso.fr
Julie LACOSTE Mi-temps Pôle numérique — Courriel : julie.lacoste@maires81.asso.fr

FINANCES - FISCALITÉ

Laurence PAYRASTRE — Tél : 05 63 60 16 39 | Courriel : laurence.payrastre@maires81.asso.fr

FORMATION DES ÉLUS

Ana RODRIGUEZ — Tél : 05 63 60 16 37 | Courriel : ana.rodriguez@maires81.asso.fr

PÔLE NUMÉRIQUE

Patricia RABION — Tél : 05 63 60 16 47 | Courriel : patricia.rabion@maires81.asso.fr
Camille TARDEZ — Tél : 05 63 60 16 32 | Courriel : camille.tardez@maires81.asso.fr

RGPD - Protection des Données
Julie LACOSTE Mi-temps Affaires juridiques — Tél : 05 63 60 16 33 | Courriel : julie.lacoste@maires81.asso.fr

Assistance progiciels Berger Levrault
Florence HERROU
Simon QUENAULT — Tél : 05 63 60 16 34 | Courriel : activ_progiciels@maires81.asso.fr

COMPTABILITÉ - SECRÉTARIAT

Corine JUAREZ — Tél : 05 63 60 16 35 | Courriel : corine.juarez@maires81.asso.fr

ASSOCIATION DES MAIRES ET DES ELUS LOCAUX DU TARN

« Maison des communes »
188 rue de Jarlard | 81000 Albi
Tél : 05 63 60 16 30
Courriel : contact@maires81.asso.fr
Site Internet : www.maires81.asso.fr

Version d'octobre 2022

ASSOCIATION DES MAIRES ET DES ÉLUS LOCAUX DU TARN | 81

Missions

CONSEIL JURIDIQUE

- **Conseil juridique** et accompagnement des collectivités dans leur gestion quotidienne et dans la sécurisation de leurs procédures.
- **Les thématiques traitées sont variées :** la voirie communale et les chemins ruraux, la gestion des biens de la commune (location, mise à disposition, vente), la gestion des cimetières et la réglementation funéraire, les différents contrats (baux d'habitations, commerciaux, marchés publics, etc), le fonctionnement du conseil municipal, le statut de l'élu, etc.
- **La Commission juridique** effectue un travail de fond sur certaines questions juridiques, et participe à l'élaboration de documents départementaux.

FINANCES - FISCALITÉ

- **Assistance et conseil** dans les domaines financiers et fiscaux (budget, impôts locaux, TVA, dotations, loi de Finances…).
- **Réalisation d'études financières** rétrospectives et prospectives (simulations, PPI, évaluation des marges de manœuvre, calcul de ratios…).
- **Accompagnement** dans la mise en place d'observatoire fiscal sur le territoire communal ou intercommunal (diagnostic fiscal, identification d'anomalies potentielles, représentation cartographique, simulations fiscales…).

FORMATION DES ÉLUS

- **Formations au service des élus** souhaitant développer leurs compétences (prise de parole en public, rédaction de discours, gestion des conflits…) et enrichir leurs connaissances sur les thèmes fondamentaux liés au mandat (finances, intercommunalité, urbanisme, marchés publics, numérique, etc.).
- **Accompagnement des élus** dans la gestion de leurs projets de formation (congé de formation, DIF, validation des acquis…).
- **Déplacement** au Congrès des Maires de France et déplacements extérieurs.

PÔLE NUMÉRIQUE

- **Conseil, assistance et appui technique sur les usages liés au numérique.**
- Dématérialisation des marchés publics et des Actes au contrôle de légalité.
- Certificat électronique.
- RGPD.
- Assistance progiciels Berger Levrault.

Version d'octobre 2022